

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE et/ou D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Agissant en qualité de : propriétaire ou entrepreneur

Demeurant à :

N° de Téléphone/Portable :

Email :

Sollicite : pour mon compte personnel pour le compte de
demeurant à

L'autorisation d'utiliser : les espaces verts le trottoir Le chemin rural
 la chaussée * le stationnement * (préciser le nombre de places :))

* Préciser les modifications : interdiction provisoire du stationnement au droit du chantier
 rétrécissement de la chaussée
 régulation de la circulation par alternat
 barrer la rue avec mise en place des déviations (préconisations mairie, mise en place à la charge du requérant)

Pour : poser une benne de chantier
 poser un échafaudage, emprise :
 installer une base de chantier ou une grue
 autre :

Nature des travaux (exemple : toiture, façade, réhabilitation, construction, etc.) :

Adresse des travaux :

Date envisagée pour le commencement des travaux :

Durée prévue :

Pièces à joindre : **plan de situation et/ou photo**, schéma sommaire de l'emprise au sol des travaux programmés sur le domaine public.

AVIS IMPORTANT :

-Toute demande est à envoyer de manière à être réceptionnée par les services en charge du traitement au moins 10 jours avant la date envisagée des travaux pour établissement de l'arrêté municipal, soit par mail à l'adresse : techniques@saint-chamond.fr soit par courrier (en tenant compte des délais de traitement de la poste) ou dépôt à l'accueil mairie.

-La mise en place matérielle de ces modifications (fourniture et installation de panneaux, barrières, etc.) est entièrement à la charge du requérant.

-Il est rappelé aux requérants qu'il est formellement interdit d'entreprendre des travaux sur les voies publiques ou le long de celles-ci avant qu'ils ne soient en possession de l'autorisation de voirie délivrée par le Maire.

-Toute demande ne remplissant pas l'intégralité des critères requis ne sera pas traitée.

-Cette autorisation est indépendante de toute autorisation d'urbanisme qu'il appartient au demandeur d'obtenir avant le début des travaux n° du dossier d'urbanisme correspondant, ainsi que toute demande d'autorisation de voirie pour tout travaux de fonçage sur le domaine public à adresser à Saint Etienne Métropole (www.saint-etienne-metropole.fr)

Je m'engage à réaliser la réfection définitive de la chaussée en fonction des prescriptions données par Saint Etienne Métropole, à éliminer les gravats et résidus de chantier et à payer la redevance d'occupation du domaine public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

A : le :(signature)